



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Office luxembourgeois de l'accueil
et de l'intégration



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de l'immigration



Fonds « Asile, Migration et
Intégration » (AMIF)

FONDS « ASILE, MIGRATION ET INTEGRATION » (AMIF)

APPEL A PROJETS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2014-2020

Version 1 du 26 mars 2015

PARTIE SPECIFIQUE

En complément à la partie générale de l'appel à projets, la partie spécifique présente des informations détaillées sur les actions à cofinancer dans le cadre de l'AMIF.

Le point 1 de la partie spécifique reprend un tableau récapitulatif de toutes les actions prévues par le programme national sur la période 2014-2020 avec un calendrier indicatif de lancement des actions.

Le point 2 de la présente note explique en détail les actions lancées par l'appel à projets, c'est-à-dire les actions ouvertes à la soumission d'une demande de cofinancement. Chaque action est présentée sur une fiche indiquant notamment l'objet de l'action, des exemples de projets et l'autorité compétente.

REUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information sur le présent appel à projets aura lieu **le jeudi 2 avril 2015 à 9h30** à l'**Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration** (7-9, av. Victor Hugo, L-1750 Luxembourg).

Pour des raisons d'organisation, les intéressés sont priés de confirmer leur participation par courriel à Christiane.Welter@olai.etat.lu

DEPÔT DES DEMANDES DE COFINANCEMENT

Les demandes de cofinancement doivent parvenir au plus tard pour le 15 mai 2015 (voir la date limite de dépôt selon les sessions d'analyse – page 8 de la partie générale de l'appel) par courrier électronique aux adresses mail suivantes :

- pour les actions gérées par l'OLAI : conny.heuertz@olai.etat.lu
- pour les actions gérées par la Direction de l'immigration : sylvie.prommenschenkel@mae.etat.lu

Une copie papier signée par la personne pouvant valablement engager le porteur de projet doit parvenir dans le même délai à l'une des deux autorités compétentes, respectivement à :

- la Direction de l'immigration, B.P. 752, L-2017 Luxembourg
- l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) 7-9, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg

1. Liste des actions prévues par le programme national AMIF¹

A. Régime d'asile européen commun

Objectif national 1 : Régime d'accueil et d'asile

N° de l'action	Nom de l'action	Autorité compétente	Mode de mise en œuvre	Calendrier indicatif de lancement de l'action
A.1.	Assistance aux demandeurs de protection internationale (DPI)	OLAI	Appel à projets	A partir de 2015
A.2.	Amélioration des compétences du personnel chargé de l'accueil et de l'encadrement des DPI	OLAI	Appel à projets	A partir de 2015
A.3.	Amélioration des compétences du personnel impliqué dans les différentes étapes de la procédure de protection internationale	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A définir
A.4	Adaptation des dispositifs d'information à destination des DPI	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A définir
A.5	Rénovation des structures d'accueil existantes, amélioration des services liés à l'hébergement et à la mise en place d'un plan d'urgence	OLAI	A définir	A définir
A.6.	Sensibilisation de la société d'accueil	OLAI	Appel à projets	A partir de 2015

Objectif national 2 : Capacité des Etats membres à développer, suivre et évaluer leurs politiques et procédures d'asile

A.7	Développement de dispositifs de gestion en matière du traitement des DPI	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2015
A.8	Evaluation des pratiques en matière de prise en charge et d'encadrement des DPI	OLAI	A définir	A définir
A.9	Evaluation des pratiques en matière de procédures et d'instruction des demandes de protection internationale	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A définir

Objectif national 3 : Réinstallation

A.10	Actions relatives aux mesures préalables et préparatoires au départ de personnes réinstallées	OLAI	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2014
A.11	Développement de dispositifs favorisant l'empowerment des personnes réinstallées	OLAI	Appel à projets	A partir de 2015

¹ Les tableaux prévisionnels présentés dans cet appel à projets sont donnés à titre indicatif et, par conséquent, sont sujets à modifications, notamment concernant le mode de mise en œuvre, le calendrier de lancement ainsi que les indications financières.

B. Intégration des ressortissants de pays tiers et migration légale

Objectif national 1 : Immigration et mesures préalables au départ

N° de l'action	Nom de l'action	Autorité compétente	Mode de mise en œuvre	Calendrier indicatif de lancement de l'action
B.1.	La mise en place de dispositifs d'information et d'encadrement pour personnes désireuses de s'installer au Luxembourg	Direction de l'immigration	Appel à projets	A définir

Objectif national 2 : Mesures d'intégration

B.2.	Renforcement des capacités par la mise en place et le développement de stratégies d'intégration cohérentes	OLAI	A définir	A définir
B.3.	Actions favorisant l' <i>empowerment</i> des ressortissants de pays tiers	OLAI	Appel à projets	A partir de 2015
B.4.	Actions visant l'intégration professionnelle des ressortissants de pays tiers	OLAI	Appel à projets	A partir de 2015
B.5.	Sensibilisation du grand public aux questions d'intégration et de lutte contre les discriminations et promotion des actions encourageant les contacts et un dialogue constructif entre les ressortissants de pays tiers et la société d'accueil	OLAI	Appel à projets	A partir de 2015

Objectif national 3 : Coopération pratique et mesures de renforcement des capacités

B.6.	Développement de dispositifs de formation	OLAI	A définir	A définir
B.7.	Professionnalisation des pratiques d'intégration	OLAI	A définir	A définir
B.8.	Renforcement de la collaboration à tous les niveaux	OLAI	A définir	A définir
B.9.	Développement de dispositifs de gestion et de suivi en matière de flux migratoires	Direction de l'immigration	Appel à projets	A partir de 2015

C. Retour

Objectif national 1 : Mesures d'accompagnement

N° de l'action	Nom de l'action	Autorité compétente	Mode de mise en œuvre	Calendrier indicatif de lancement de l'action
C.1.	Informations sur les dispositifs de retour en place	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A définir
C.2.	Formations au Centre de rétention	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2015
C.3.	Optimisation des structures de rétention	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2015

Objectif national 2 : Mesures de retour

C.4.	Retours volontaires	Direction de l'immigration	Appel à projets	A partir de 2014
C.5.	Retours forcés	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2014

Objectif national 3 : Coopération

C.6.	Coopération avec les Etats membres	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2014
C.7.	Coopération avec les pays tiers	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2014

2. Liste des actions lancées par l'appel à projets

Tableau 1 : Action A.1, Assistance aux demandeurs de protection internationale

Objectif spécifique 1	Régime d'asile européen commun
Objectif national 1	Régime d'accueil et d'asile
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2015
Objet et portée de l'action	L'action vise l'assistance aux DPI : 1) renforcement du système de prise en charge psycho-médico-sociale, incluant l'encadrement des personnes vulnérables, notamment les mineurs non-accompagnés ; 2) mesures promouvant l' <i>empowerment</i> (comme l'appui à la valorisation de leurs acquis et à la recherche d'un emploi)
Exemples de projets éligibles	<p>Projet visant l'accompagnement de jeunes parents autour de la naissance (pré et post natal)</p> <p>Projet visant l'encadrement / l'animation socio-pédagogique des enfants de DPI dans les foyers d'accueil et développé en fonction des besoins et de la spécificité du public : création de nouveaux outils pédagogiques adaptés au public cible et alliant des compétences d'éducation et autres qualifications professionnelles</p> <p>Projet visant la promotion de la qualité de vie en foyers d'accueil de DPI par le développement d'activités ponctuelles relatives à la gestion de la vie quotidienne, et ce, en fonction des besoins exprimés par la population cible (comme la prévention des accidents domestiques, les premiers secours, l'amélioration de l'hygiène et de la salubrité des espaces de vie, la gestion durable des déchets, l'usage des installations et appareils ménagers, etc.)</p> <p>...</p>
Indications financières	Part de l'Union européenne : 300.000 € Part de l'OLAI : jusqu'à 300.000 €
Autorité compétente	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	Christiane Welter christiane.welter@olai.etat.lu Tél. : 247-85721
Dépôt de la demande	Courrier électronique : conny.heuertz@olai.etat.lu Adresse postale : 7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Tableau 2 : Action A.2, Amélioration des compétences du personnel chargé de l'accueil et de l'encadrement des DPI

Objectif spécifique 1	Régime d'asile européen commun
Objectif national 1	Régime d'accueil et d'asile
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2015
Objet et portée de l'action	L'action vise : 1) l'amélioration des compétences du personnel chargé de l'accueil et de l'encadrement ainsi que du suivi des dossiers des DPI, 2) sensibilisation en matière d'accueil et d'encadrement des DPI, avec une attention particulière portée sur les personnes vulnérables
Exemples de projets éligibles	Projet développant des actions de formation, voire de sensibilisation pour le personnel en contact avec les DPI, et ayant notamment pour objet de répondre aux besoins spécifiques des personnes vulnérables ...
Indications financières	Part de l'Union européenne : 35.000 € Part de l'OLAI : jusqu'à 35.000 €
Autorité compétente	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	Christiane Welter christiane.welter@olai.etat.lu Tél. : 247-85721
Dépôt de la demande	Courrier électronique : conny.heuertz@olai.etat.lu Adresse postale : 7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Tableau 3 : Action A.6, Sensibilisation de la société d'accueil

Objectif spécifique 1	Régime d'asile européen commun
Objectif national 1	Régime d'accueil et d'asile
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2015
Objet et portée de l'action	L'action vise la sensibilisation de la société d'accueil : promotion de rencontres entre les demandeurs de protection internationale et la société d'accueil
Exemples de projets éligibles	<p>Projet proposant un appui aux dispositifs existants susceptibles de développer des activités innovantes favorisant la rencontre entre les DPI et la société d'accueil</p> <p>Projet visant à sensibiliser et informer la population locale sur les questions liées à la protection internationale</p> <p>Projet « coaching » proposant des interactions entre les DPI et la société d'accueil</p> <p>...</p>
Indications financières	<p>Part de l'Union européenne : 20.000 €</p> <p>Part de l'OLAI : jusqu'à 20.000 €</p>
Autorité compétente	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	<p>Christiane Welter</p> <p>christiane.welter@olai.etat.lu</p> <p>Tél. : 247-85721</p>
Dépôt de la demande	<p>Courrier électronique : conny.heuertz@olai.etat.lu</p> <p>Adresse postale : 7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg</p>

Tableau 4 : Développement de dispositifs favorisant l'*empowerment* des personnes réinstallées

Objectif spécifique 1	Régime d'asile européen commun
Objectif national 3	Réinstallation
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2015
Objet et portée de l'action	L'action vise à favoriser l' <i>empowerment</i> des personnes réinstallées afin de répondre aux besoins identifiés d'intégration et d'accès au logement et à l'emploi. Une priorité est accordée au développement d'initiatives favorisant la relation entre les réfugiés réinstallés et les autres membres de la société d'accueil
Exemples de projets éligibles	Projet visant à soutenir les personnes réinstallées dans la recherche d'un logement ...
Indications financières	Part de l'Union européenne : 20.000 € Part de l'OLAI : jusqu'à 20.000 €
Autorité compétente	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	Christiane Welter christiane.welter@olai.etat.lu Tél. : 247-85721
Dépôt de la demande	Courrier électronique : conny.heuertz@olai.etat.lu Adresse postale : 7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Tableau 5 : Action B.3, Action favorisant l'*empowerment* des ressortissants de pays tiers

Objectif spécifique 2	Intégration des ressortissants de pays tiers et migration légale
Objectif national 2	Mesures d'intégration
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2015
Objet et portée de l'action	L'action vise à favoriser l' <i>empowerment</i> des ressortissants de pays tiers, incluant les personnes vulnérables, et facilitant leur processus d'intégration par le développement d'activités de conseil, d'information, d'orientation et d'encadrement psycho-social, d'animations socio-éducatives, etc.
Exemples de projets éligibles	Projet visant à familiariser les ressortissants de pays tiers à la société d'accueil Projet visant à informer les ressortissants de pays tiers sur leurs droits et obligations Projet visant à encourager les ressortissants de pays tiers à participer à la vie sociale ...
Indications financières	Part de l'Union européenne : 700.000 € Part de l'OLAI : jusqu'à 700.000 €
Autorité compétente	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	Conny Heuertz conny.heuertz@olai.etat.lu Tél. : 247-85732
Dépôt de la demande	Courrier électronique : conny.heuertz@olai.etat.lu Adresse postale : 7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Tableau 6 : Action B.4, Action visant l'intégration professionnelle des ressortissants de pays tiers

Objectif spécifique 2	Intégration des ressortissants de pays tiers et migration légale
Objectif national 2	Mesures d'intégration
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2015
Objet et portée de l'action	L'action vise l'intégration professionnelle notamment par la valorisation des compétences, la reconnaissance des acquis et la promotion de l'employabilité des ressortissants de pays tiers au travers de la sensibilisation et l'information aux demandeurs d'emploi et employeurs. Cette action sera mise en œuvre en complémentarité aux actions cofinancées par le FSE
Exemples de projets éligibles	<p>Projet de conseil, d'information et/ou orientation dans les domaines de l'emploi et de la validation des acquis par l'expérience à l'attention des ressortissants de pays tiers et des bénéficiaires de protection internationale et/ou à l'attention des signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) ;</p> <p>Projet visant à améliorer l'accès au marché de l'emploi des ressortissants de pays tiers et des bénéficiaires de protection internationale et/ou des signataires du CAI ;</p> <p>Projet visant à accroître l'employabilité des ressortissants de pays tiers (par exemple au travers de l'élaboration de guidelines pour employeur au sujet de l'embauche de ressortissants de pays tiers) ;</p> <p>...</p>
Indications financières	<p>Part de l'Union européenne : 300.000 €</p> <p>Part de l'OLAI : jusqu'à 300.000 €</p>
Autorité compétente	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	<p>Conny Heuertz</p> <p>conny.heuertz@olai.etat.lu</p> <p>Tél. : 247-85732</p>
Dépôt de la demande	<p>Courrier électronique : conny.heuertz@olai.etat.lu</p> <p>Adresse postale : 7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg</p>

Tableau 7 : Action B.5, Sensibilisation du grand public aux questions d'intégration et de lutte contre les discriminations et promotion des actions encourageant les contacts et un dialogue constructif entre les ressortissants de pays tiers et la société d'accueil

Objectif spécifique 2	Intégration des ressortissants de pays tiers et migration légale
Objectif national 2	Mesures d'intégration
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2015
Objet et portée de l'action	L'action vise la sensibilisation du grand public aux questions d'intégration et de lutte contre les discriminations et la promotion des actions encourageant les contacts et un dialogue constructif entre les ressortissants de pays tiers et la société d'accueil
Exemples de projets éligibles	Projet « coaching » proposant des rencontres entre ressortissants de pays tiers et la société d'accueil ; Projet de sensibilisation du grand public au phénomène migratoire et/ou à la diversité ; Projet visant à encourager des contacts entre les ressortissants de pays tiers et la société d'accueil ; ...
Indications financières	Part de l'Union européenne : 400.000€ Part de l'OLAI : jusqu'à 400.000 €
Autorité compétente	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	Conny Heuertz conny.heuertz@olai.etat.lu Tél. : 247-85732
Dépôt de la demande	Courrier électronique : conny.heuertz@olai.etat.lu Adresse postale : 7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Tableau 8 : Action B.9, Développement de dispositifs de gestion et de suivi en matière de flux migratoires

Objectif spécifique 2	Intégration des ressortissants de pays tiers et migration légale
Objectif national 3	Coopération pratique et mesures de renforcement des capacités
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2015
Objet et portée de l'action	L'action vise à soutenir le développement de dispositifs de gestion et de suivi en matière de flux migratoires en améliorant les connaissances sur les enjeux en matière de migration légale et d'intégration. Elle porte sur des études et recherches sur la migration des ressortissants de pays tiers. Vu sa forte présence au Luxembourg, il est prévu de cibler cette action sur la communauté capverdienne
Exemples de projets éligibles	L'action peut être mise en œuvre par une étude visant à dresser un état des lieux socio-démographique de la communauté de nationalité capverdienne au Luxembourg, et à analyser les mouvements migratoires des ressortissants capverdiens, en particulier leurs origines géographiques, leurs motifs et leurs éventuels projets de retour. Un accent portera sur les mouvements circulaires de la migration capverdienne et les répercussions éventuelles de ces mouvements.
Indications financières	Part de l'Union européenne : 45.000 € Part de la Direction de l'immigration : 15.000 €
Autorité compétente	Direction de l'immigration
Coordonnées de la personne de contact	Sylvie Prommenschenkel sylvie.prommenschenkel@mae.etat.lu Tél. : 247-84567
Dépôt de la demande	Courrier électronique : sylvie.prommenschenkel@mae.etat.lu Adresse postale : B.P. 752, L-2017 Luxembourg

Tableau 9 : Action C.4, Retours volontaires

Objectif spécifique 3	Retours
Objectif national 2	Retours volontaires
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée en 2015 pour la période du 01/07/2015 au 31/12/2017
Objet et portée de l'action	Les actions visées portent sur les retours volontaires et la réalisation de projets de réintégration. Elles visent la promotion des retours volontaires, l'assistance aux personnes désireuses de retourner volontairement dans leur pays d'origine et l'aide aux projets de réintégration
Exemples de projets éligibles	<p>Les projets mettant en œuvre cette action comprennent la mise en place d'un dispositif d'aide au retour volontaire et à la réintégration.</p> <p>L'aide au retour inclut notamment les frais de voyage des personnes qui envisagent un retour volontaire, ainsi que les frais d'organisation des retours volontaires, dont par exemple les coûts liés à l'acquisition d'un document de voyage, ainsi que l'argent de poche accordé aux personnes retournant volontairement. De même, l'aide inclut une contribution financière aux premières dépenses après le retour, dont, le cas échéant, les frais de transports dans le pays de retour ou les frais liés à l'hébergement provisoire.</p> <p>Le volet sur l'aide à la réintégration peut inclure notamment l'aide au développement d'activités génératrices de revenu ou une aide à la recherche d'un emploi ainsi que, le cas échéant, des aides spécifiques pour les personnes vulnérables.</p> <p>La couverture géographique devra inclure tous les pays de retour susceptibles.</p>
Indications financières	<p>Part de l'Union européenne : 508.765€ (dont 101.753 € en 2015, puis 203.506 € par an pour les années 2016 et 2017, en fonction de l'avancement de la mise en œuvre du projet)</p> <p>Part de la Direction de l'immigration : 508.765€ (dont 101.753 € en 2015, puis 203.506 € par an pour les années 2016 et 2017, en fonction de l'avancement de la mise en œuvre du projet)</p>
Autorité compétente	Direction de l'immigration
Coordonnées de la personne de contact	<p>Sylvie Prommenschenkel</p> <p>sylvie.prommenschenkel@mae.etat.lu</p> <p>Tél. : 247-84567</p>
Dépôt de la demande	<p>Courrier électronique : sylvie.prommenschenkel@mae.etat.lu</p> <p>Adresse postale : B.P. 752, L-2017 Luxembourg</p>